

# Supreme Court of Canada / Cour suprême du Canada

(le français suit)

## JUDGMENTS TO BE RENDERED IN APPEALS

**October 13, 2015**

**For immediate release**

**OTTAWA** – The Supreme Court of Canada announced today that judgment in the following appeals will be delivered at 9:45 a.m. EDT on Friday, October 16, 2015. This list is subject to change.

## PROCHAINS JUGEMENTS SUR APPELS

**Le 13 octobre 2015**

**Pour diffusion immédiate**

**OTTAWA** – La Cour suprême du Canada annonce que jugement sera rendu dans les appels suivants le vendredi 16 octobre 2015, à 9 h 45 HAE. Cette liste est sujette à modifications.

---

*Richard James Goodwin et al. v. British Columbia (Superintendent of Motor Vehicles) et al.* (B.C.) ([35864](#))

*Lee Michael Wilson v. Superintendent of Motor Vehicles et al.* (B.C.) ([35959](#))

**35864** *Richard James Goodwin v. British Columbia (Superintendent of Motor Vehicles) and Attorney General of British Columbia - and between - British Columbia (Superintendent of Motor Vehicles) and Attorney General of British Columbia v. Jamie Allen Chisholm - and between - British Columbia (Superintendent of Motor Vehicles) and Attorney General of British Columbia v. Scott Roberts - and between - British Columbia (Superintendent of Motor Vehicles) and Attorney General of British Columbia v. Carol Marion Beam - and between - British Columbia (Superintendent of Motor Vehicles) and Attorney General of British Columbia v. Richard James Goodwin*

*Charter of rights* - Constitutional law - Division of powers - Property and civil rights - Right to a fair hearing - Search and seizure - Impaired driving - Automatic roadside prohibitions - Whether ss. 215.41-215.51 of the *Motor Vehicle Act* are *ultra vires* the province of British Columbia - Whether ss. 215.41-215.51 of the *Motor Vehicle Act* infringe s. 11(d) of the *Charter* and if so, whether the infringement is saved by s. 1 - Whether ss. 215.41-215.51 of the *Motor Vehicle Act* infringe s. 8 of the *Charter* for drivers with “fail” results on an approved screening device and if so, whether the infringement is saved by s. 1 - *Motor Vehicle Act*, R.S.B.C. 1996, c. 318.

In September, 2010, the British Columbia legislature enacted amendments to the *Motor Vehicle Act*, R.S.B.C. 1996, c. 318 (“MVA”). The amendments introduced ss. 215.41 to 215.51, referenced to as the “automatic roadside prohibition” regime (“ARP”) and sometimes referred to as the “immediate roadside prohibition” regime (“IRP”).

A number of motorists, who had received 90-day roadside driving prohibitions under ss. 215.41 to 215.51 of the MVA, challenged the constitutionality of the ARP. They challenged the provisions on the basis that the amendments constitute criminal law and are beyond the legislative jurisdiction of the provincial government and that the

amendments violate the motorists' rights under ss. 8, 10(b) and 11(d) of the *Charter*. The motorists had each been given driving prohibitions by peace officers after they had either refused to supply a sample of breath, or having supplied a sample, registered a "fail" on an "approved screening device" ("ASD") as described in the *Criminal Code* and the *MVA*.

The ARP regime provides for a mandatory driving prohibition when a motorist's ability to drive is affected by alcohol, as evidenced by an analysis of breath by means of an ASD that registers either a "warn" (0.05 or over) or "fail" (0.08 or over). A prohibition is also issued if a driver fails or refuses to comply with a demand made under the *Criminal Code* to provide a breath sample for analysis. Registering a "fail" on an ASD automatically leads to 90-day driving prohibition (s. 215.43(2)). Refusing to provide a breath sample also results in a 90-day driving prohibition (s. 215.43(2)). Registering a "warn" leads to a 3-day suspension for a first prohibition, 7 days for a second prohibition, or 30 days for a subsequent prohibition (s. 215.43(1)). The number of prohibitions a driver has been subject to in the previous five years determines whether it is a first, second or subsequent prohibition (s. 215.43(4)). All persons that are issued a notice of driving prohibition are also liable to pay a monetary penalty. Other possible costs are to attend a remedial program, impoundment, towing and storage fees, licence reinstatement fees and the use and installation of an ignition interlock device. The estimated costs of a reading in the "fail" range, exclusive of legal costs, is \$4,060. A person who has been issued a driving prohibition under s. 215.41 may apply for a review of the prohibition under s. 215.48 within seven days of being served. The adjudicator has very limited grounds in which to reverse the prohibition.

Mr. Justice Sigurdson heard the petitions of Mr. Sivia, Ms. Beam, Mr. Chisholm and Mr. Roberts together. Ms. Beam, Mr. Chisholm and Mr. Roberts all registered a "fail" on the ASD. Mr. Sivia was issued an ARP for failing to provide a breath sample. Sigurdson J. found the challenged legislation to be constitutionally sound except for the prohibitions and penalties resulting from a "fail" reading on an ASD. He found that this part of the provincial legislation violated s. 8 of the *Charter* and was not saved by s. 1. The declaration of invalidity was stayed to June 30, 2012. On June 15, 2012, Bill 46, the *Motor Vehicle Amendment Act*, 2012 S.B.C. c. 26 came into force which was intended to correct the constitutional defect in the legislation identified by Sigurdson J.

The petition of Mr. Goodwin who had been prohibited from driving for failing to provide breath samples into an ASD, was heard separately by Mr. Justice Dley who dismissed the petition. Dley J. relied on the reasons given by Sigurdson J. in the *Sivia* case. Mr. Sivia and Mr. Goodwin lost their cases, however Ms. Beam, Mr. Chisholm and Mr. Roberts were successful in obtaining an order that the part of the legislation upon which their prohibitions were based was of no force and effect.

The petitioners appealed on different grounds, some of which were common to all appeals in one way or another. The Attorney General and British Columbia (Superintendent of Motor Vehicles) filed cross appeals with respect to the part of the legislation that had been declared of no force and effect. The Court of Appeal dismissed the appeals and the cross appeals.

Origin of the case:	British Columbia
File No.:	35864
Judgment of the Court of Appeal:	March 3, 2014
Counsel:	Howard A. Mickelson, Q.C. and Shea H. Coulson for the appellant/respondent Richard James Goodwin Nathaniel Carnegie and Tyna Mason for the appellant/respondent British Columbia (Superintendent of Motor Vehicles) and Attorney General of British Columbia Jeremy Carr for the respondents Jamie Allen Chisholm, Scott Roberts and Carol Marion Beam

**35864** *Richard James Goodwin c. Le Superintendent of Motor Vehicules de la Colombie-Britannique et le procureur général de la Colombie-Britannique - et entre - Le Superintendent of Motor Vehicules de la Colombie-Britannique et le procureur général de la Colombie-Britannique c. Jamie Allen Chisholm - et entre - Le Superintendent of Motor Vehicules de la Colombie-Britannique et le procureur général de la*

***Colombie-Britannique c. Scott Roberts - et entre - Le Superintendent of Motor Vehicles de la Colombie-Britannique et le procureur général de la Colombie-Britannique c. Carol Marion Beam - et entre - Le Superintendent of Motor Vehicles de la Colombie-Britannique et le procureur général de la Colombie-Britannique c. Richard James Goodwin c. Richard James Goodwin***

*Charte des droits* - Droit constitutionnel - Partage des compétences - Propriété et droits civils - Procès équitable - Fouilles et perquisitions - Conduite avec facultés affaiblies - Interdiction automatique sur-le-champ - Est-ce que les art. 215.41 à 215.51 de la *Motor Vehicle Act* excèdent les pouvoirs de la province de la Colombie-Britannique? - Est-ce que les art. 215.41 à 215.51 de la *Motor Vehicle Act* violent l'al. 11d) de la *Charte* et, si oui, est-ce que la violation est sauvegardée par l'art. 1? - Les art. 215.41 à 215.51 de la *Motor Vehicle Act* violent-ils l'art. 8 de la *Charte* à l'égard des conducteurs qui échouent le test administré à l'aide d'un appareil de détection approuvé et, dans l'affirmative, la violation est-elle justifiée au regard de l'article premier? - La *Motor Vehicle Act*, R.S.B.C. 1996, c. 318.

En septembre 2010, la législature de la Colombie-Britannique a adopté des modifications à la *Motor Vehicle Act*, R.S.B.C. 1996, c. 318 ("MVA"). Ces modifications ont introduit les art. 215.41 à 215.51, appelés le régime de l'« interdiction automatique sur-le-champ » (IASLC) et parfois le régime de l'« interdiction immédiate sur-le-champ » (IISLC).

Un certain nombre d'automobilistes, qui ont reçu sur-le-champ une interdiction de conduire d'une durée de 90 jours en application des art. 215.41 à 215.51 de la *MVA* ont contesté la constitutionnalité de l'IASLC. Ils ont contesté les dispositions aux motifs que les modifications constituent du droit criminel et excèdent donc la compétence législative du gouvernement provincial et que les modifications violent les droits des automobilistes en vertu des art. 8, 10b) et 11d) de la *Charte*. Chacun des automobilistes a reçu une interdiction de conduire d'un agent de la paix après avoir refusé de fournir un échantillon d'haleine ou ayant fourni l'échantillon d'haleine après avoir échoué le test sur un appareil de détection approuvé (ADA), tel qu'il est décrit dans le *Code criminel* et dans la *MVA*.

Le régime de l'IASLC prévoit une interdiction de conduire obligatoire lorsque la capacité de conduire de l'automobiliste est affaiblie par l'alcool, comme le démontre une analyse des échantillons d'haleine par l'entremise d'un ADA qui indique « avertissement » (0,05 ou plus) ou « échec » (0,08 ou plus). Une interdiction est aussi émise dans le cas où un automobiliste omet de se conformer à une demande de fournir un échantillon d'haleine pour analyse, en application du *Code criminel*, ou refuse de s'y conformer. Échouer un test sur un ADA entraîne automatiquement une interdiction de conduire pour une période de 90 jours (art. 215.43(2)). Refuser de fournir un échantillon d'haleine entraîne aussi automatiquement une interdiction de conduire pour une période de 90 jours (art. 215.43(2)). Obtenir l'indication « avertissement » entraîne une suspension de 3 jours pour une première interdiction, une suspension de 7 jours pour une deuxième interdiction ou une suspension de 30 jours pour toute interdiction subséquente (art. 215.43(1)). Le nombre d'interdictions dont l'automobiliste a fait l'objet dans les cinq dernières années détermine s'il s'agit de sa première ou de sa deuxième interdiction ou s'il s'agit d'une interdiction subséquente (art. 215.43(4)). Toutes les personnes faisant l'objet d'une interdiction de conduire peuvent aussi être tenues de payer une sanction pécuniaire. D'autres frais qui peuvent aussi être imposés : la participation à un programme d'aide, la mise en fourrière du véhicule, les frais de remorquage et d'entreposage, les droits de rétablissement du permis de conduire et l'utilisation et l'installation d'un anti-démarrreur avec éthylomètre. Le coût estimé de l'échec du test, excluant les frais de justice, est de 4 060 \$. La personne qui fait l'objet d'une interdiction de conduire en application de l'art. 215.41 peut faire une demande de révision dans les sept jours qui suivent la date de sa signification. L'arbitre ne peut annuler la décision que pour des motifs très limités.

Monsieur le juge Sigurdson a entendu les requêtes de M. Sivia, Mme Beam, M. Chisholm et M. Roberts ensemble. Madame Beam, M. Chisholm et M. Roberts ont échoué leur test sur l'ADA. Monsieur Sivia a fait l'objet d'une IASLC après avoir refusé de fournir un échantillon d'haleine. Le juge Sigurdson a conclu que les dispositions législatives étaient constitutionnelles à l'exception des interdictions et des sanctions découlant d'un échec du test avec l'ADA. Il a jugé que cette partie de la loi provinciale violait l'art. 8 de la *Charte* et que cette violation n'était pas sauvegardée par l'art. 1. La déclaration d'invalidité a été suspendue jusqu'au 30 juin 2012. Le 15 juin 2012, le projet de loi 46, la *Motor Vehicle Amendment Act*, 2012 S.B.C. c. 26 est entré en vigueur et devait corriger la lacune sur le plan constitutionnel identifiée par le juge Sigurdson.

La requête de M. Goodwin, qui a fait l'objet d'une interdiction de conduire après avoir refusé de fournir un échantillon d'haleine dans un ADA, a été entendue séparément par monsieur le juge Dley, qui a rejeté la requête. Le juge Dley s'est fondé sur les motifs du juge Sigurdson dans la décision *Sivia*. Les causes de Monsieur Sivia et Monsieur Goodwin ont échoué, mais Madame Beam, Monsieur Chisholm et Monsieur Roberts ont eu gain de cause.

en obtenant une ordonnance relative à la partie des dispositions sur lesquelles leurs interdictions étaient fondées, à l'effet que ces dispositions étaient inopérantes.

Les requérants ont interjeté appel en se basant sur des motifs différents, dont certains étaient communs à tous les appels d'une façon ou d'une autre. Le procureur général de la Colombie-Britannique et le Superintendent of Motor Vehicles de la Colombie-Britannique ont déposé des appels incidents relativement aux dispositions qui ont été déclarées inopérantes. La Cour d'appel a rejeté les appels et les appels incidents.

Origine : Colombie-Britannique

N° du greffe : 35864

Arrêt de la Cour d'appel : le 3 mars 2014

Avocats : Howard A. Mickelson, c.r. et Shea H. Coulson pour l'appelant/intimé  
Richard James Goodwin  
Nathaniel Carnegie et Tyna Mason pour l'appelante/intimée  
Colombie-Britannique (Superintendent of Motor Vehicles) et le  
procureur général de la Colombie-Britannique  
Jeremy Carr pour les intimés Jamie Allen Chisholm, Scott Roberts et  
Carol Marion Beam

**35959 *Lee Michael Wilson v. Superintendent of Motor Vehicles and Attorney General of British Columbia***

Transportation law - Highways - Automatic roadside prohibitions - Approved screening devices - Whether the Court of Appeal erred in interpreting the legislation to mean that the result of the analysis alone is sufficient to form reasonable grounds to believe the driver's ability to drive is affected by alcohol, without more - Whether the Court of Appeal erred in failing to find that it is necessary to have an additional form of procedural protection to ensure the continuation of constitutional guarantees of Canadian citizens where the results of approved screening device tests are used as the basis for administrative penalties - Whether the Court of Appeal erred when it did not appropriately balance the public purpose of the legislation and the need to respect individual liberties in approved screening device testing, and by limiting its statutory interpretation to a public purpose analysis and failing to consider the broader constitutional issues at play in the use of approved screening devices - *Motor Vehicle Act*, R.S.B.C. 1996, c. 318, s. 215.41(3.1).

Mr. Wilson was stopped at a road check and asked to give a breath sample using an approved screening device ("ASD"). He blew a "warn" which is defined in s. 215.41(2) of the *Motor Vehicle Act*, as "the concentration of alcohol in a person's blood is not less than 50 milligrams of alcohol in 100 millilitres of blood". The officer noted Mr. Wilson had "an odour of liquor on his breath" and "admitted to four beers hours earlier". Mr. Wilson was subsequently issued a three-day driving prohibition. He challenged the prohibition, arguing there was no evidence, other than the "warn" reading, that his ability to drive was affected by alcohol. A delegate of the Superintendent of Motor Vehicles upheld the prohibition on the basis that the "warn" reading alone was sufficient under s. 215.41(3.1) of the *Motor Vehicle Act*. The decision was quashed on judicial review. The Superintendent appealed. The Court of Appeal held that the chambers judge incorrectly applied the reasonableness standard of review. A court must be deferential to a tribunal's interpretation of its statute, so long as it is reasonable. Having concluded that the delegate's interpretation of s. 215.41(3.1) was reasonable, given the wording of the provision as well as its context and purpose, the Court of Appeal allowed the appeal.

Origin of the case: British Columbia

File No.: 35959

Judgment of the Court of Appeal: May 30, 2014

Counsel: Kyla Lee for the Appellant  
Christina Drake for the Respondent

**35959 *Lee Michael Wilson c. Le Superintendent of Motor Vehicles de la Colombie-Britannique et le procureur général de la Colombie-Britannique***

Droit des transports - Voies publiques - Interdiction automatique sur-le-champ - Appareils de détection approuvés - La Cour d'appel a-t-elle eu tort de conclure que, suivant la loi, le résultat de l'analyse à lui seul suffit à créer des « motifs raisonnables » de croire que la capacité de conduire du conducteur a été affaiblie par l'alcool, sans rien de plus? - La Cour d'appel a-t-elle eu tort de ne pas avoir conclu qu'il faut une forme supplémentaire de protection procédurale pour assurer le maintien des garanties constitutionnelles dont bénéficient les citoyens canadiens lorsque les résultats de tests administrés au moyen d'appareils de détection approuvés sont utilisés comme fondement pour l'imposition de pénalités administratives? - La Cour d'appel a-t-elle commis une erreur en omettant d'établir un juste équilibre entre l'objectif public de la loi et le besoin de respecter les libertés individuelles dans l'administration des tests au moyen d'appareils de détection approuvés, et en limitant son interprétation de la loi à une analyse de l'objectif public, tout en omettant de prendre en considération les questions constitutionnelles plus larges qui entrent en jeu lors de l'utilisation d'appareils de détection approuvés? - *Motor Vehicle Act*, R.S.B.C. 1996, c. 318, art. 215.41(3.1).

Monsieur Wilson s'est arrêté à un contrôle routier où on lui a demandé de fournir un échantillon d'haleine par l'entremise d'un appareil de détection approuvé (« ADA »). Il a soufflé et a obtenu l'indication « avertissement », qui, au sens de l'art. 215.41(2) de la *Motor Vehicle Act*, signifie: « la concentration d'alcool dans le sang de la personne n'est pas inférieure à 50 milligrammes d'alcool dans 100 millilitres de sang ». L'agent a noté que « l'haleine de Monsieur Wilson sentait l'alcool » et « qu'il a admis avoir pris quatre bières dans les heures précédentes ». Par la suite, Monsieur Wilson a reçu une interdiction de conduire d'une durée de trois jours. Il a contesté l'interdiction, prétendant qu'il n'y avait pas de preuve que sa capacité de conduire était affaiblie par l'alcool, autre que l'indication « avertissement » qu'il a obtenue. Le représentant du Superintendent of Motor Vehicles a maintenu l'interdiction au motif que l'indication « avertissement » à elle seule était suffisante en application de l'art. 215.41(3.1) de la *Motor Vehicle Act*. La décision a été annulée lors de la révision judiciaire. Le Superintendent a interjeté appel. La Cour d'appel a conclu que le juge siégeant en cabinet avait appliqué incorrectement la norme de contrôle de raisonnabilité. Une cour doit faire preuve de déférence à l'égard de l'interprétation que fait le tribunal de la loi, dans la mesure où l'interprétation est raisonnable. Ayant conclu que l'interprétation qu'a fait le représentant de l'art. 215.41(3.1) était raisonnable, compte tenu du libellé, du contexte et de l'objet de la disposition, la Cour d'appel a accueilli l'appel.

Origine : Colombie-Britannique  
N° du greffe : 35959  
Arrêt de la Cour d'appel : le 30 mai 2014  
Avocats : Kyla Lee pour l'appelant  
Christina Drake pour l'intimé

Supreme Court of Canada / Cour suprême du Canada :  
[comments-commentaires@scc-csc.ca](mailto:comments-commentaires@scc-csc.ca)  
(613) 995-4330